

Lettre aux syndiqués

Trimestriel
N°68
Juin 2024

Bordeaux CTC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

En audience avec la DASEN ou en instances : le SNUDI FO 33 porte les revendications !

Carte scolaire : # pas de vagues pendant les élections ! Report du CSASD au 11 juillet !
Remplacement : Toujours la pénurie !
Inclusion scolaire : La DASEN contrainte d'admettre que la situation est «loin d'être satisfaisante»
Ineat - exeat : Aucune mutation vers les Landes, PA, Charentes maritimes et Bretagne !
Evaluations d'écoles : Toujours pas d'obligation !
AESH : Prime REP/REP + : Transfert de gestion et interruption des paiements de la prime
Rythmes scolaires : Retour à la semaine à 4 jours partout !
Respect du droit de grève : FO intervient !
Groupe de niveau de 6eme et évaluations de CM2 : La DASEN confirme, aucune obligation !
Protection des fonctionnaires : 54% des fiches SST aux oubliettes !
Temps partiel : Toujours de trop nombreuses restrictions !
Temps partiel sur poste profilé = délégation : L'administration marche sur la tête !
Promotions hors classe au 1er septembre 2024 : Contingent en baisse !
Indemnité péri-éducative (IPE) : Un droit pour tous !
Frais de déplacement : Les personnels itinérants s'organisent avec l'aide de FO !
Dysfonctionnements dans une circonscription : Le SNUDI FO 33 a alerté la DASEN !
Détachement : Pourquoi pas, mais...
Contractuels : Tous ne seront pas renouvelés !
Ruptures conventionnelles : Ou comment supprimer de l'emploi statutaire sans le compenser !
Congé de formation professionnelle (cfp) : Depuis 10 ans, statut quo !
Compte personnel de formation (cpf) : 0,50€ par enseignant, par an !

(Cf pages 5 à 8)

Sommaire

P2&3 - Résolution de la CE
P4 - Communiqué de l'UD et du SNUDI FO
P5&6 - CR audience DASEN du 18 juin
P6 - CR de la FS du 25 juin
P7&8 - CR de la CAPD du 25 juin
P9 - Activité du syndicat
P9 - Enquête carte scolaire
P10 - Activité du syndicat
P11 - Tribune libre
P12 - Correspondants SNUDI FO 33

Organe du SNUDI FO 33
17 Quai de la Monnaie
33080 BORDEAUX Cedex

☎ 05.57.95.07.61
💻 <http://33.fo-snudi.fr>
✉ snudifo33@yahoo.fr

Directeur de la publication:
Marlène Fernandez
Commission paritaire
04 25 S 06473
Imprimé par Moggar Copie



L'indépendance syndicale, n'est ni l'apolitisme, ni la neutralité !

L'indépendance est la capacité pour une organisation syndicale d'analyser, de caractériser et de prendre les dispositions nécessaires pour faire aboutir les revendications en ne se soumettant à aucune pression (politique, religieuse, lobbies ...) extérieure....

Programme du Rassemblement National sur l'Ecole : La réaction, dans les pas de Macron !

... Ce n'est pas une surprise, le RN, s'il est amené au pouvoir, entend tout comme les gouvernements macronistes mépriser les revendications des personnels ...

Extrait de la Résolution du SNUDI FO 33 (pages 2&3)

L'indépendance syndicale, N'est ni l'apolitisme, ni la neutralité !

L'indépendance est la capacité pour une organisation syndicale d'analyser, de caractériser et de prendre les dispositions nécessaires pour faire aboutir les revendications en ne se soumettant à aucune pression (politique, religieuse, lobbies ...) extérieure.

Dès lors, notre syndicat, notre fédération et notre Union Départementale avaient le devoir d'être aux côtés des 30 000 manifestants bordelais samedi 15 juin pour faire valoir leurs revendications et exprimer leur rejet des politiques de destruction des services publics et de remise en cause de tous nos acquis sociaux. Ces politiques dangereuses ont été mises en oeuvre par Macron et son gouvernement et sont contenues dans le programme du Rassemblement National.



Bordeaux, 15 juin 2024

Programme du Rassemblement National sur l'Ecole : La réaction, dans les pas de Macron !

La CE du SNUDI FO 33 souscrit pleinement au communiqué du 21 juin de notre fédération qui précise :

Alors que Jordan Bardella indique dans les médias qu'il maintiendrait en cas de nomination au poste de Premier ministre la majorité des réformes Macron, et notamment la réforme des retraites portant l'âge minimum de départ à 64 ans, le député du Rassemblement National Roger Chudeau a présenté dans un entretien au journal Les Echos les mesures concernant l'Education nationale que son parti mettrait en place s'il venait à gouverner.

Pour rappel, Roger Chudeau, lors d'une réunion à l'Assemblée nationale, s'était illustré au côté des députés macronistes par ses propos dénigrants voire insultants à l'encontre des représentants syndicaux qui venaient pointer les problèmes rencontrés par les personnels : crise du recrutement, salaires, conditions de travail, inclusion et situation des AESH...

Force est de constater que là aussi, les mesures annoncées par le RN poursuivent et aggravent toutes les contre-réformes mises en place par les gouvernements Macron.

Nouvelles coupes budgétaires au programme !

Alors que les effectifs explosent, que les remplaçants manquent, il annonce ainsi l'amplification des suppressions de postes : « S'il manque 400 000 élèves,

il va bien falloir en tenir compte en termes d'emplois. »

Suppression des REP !

Il confirme une mesure présente dans les cartons du gouvernement Macron : « La carte de l'éducation prioritaire serait sérieusement resserrée et limitée aux seuls REP+. » Ainsi les REP seraient supprimés ce qui ne pourrait qu'entraîner une baisse des moyens et une disparition de l'indemnité dans ces écoles difficiles.

Une fausse abolition du « choc des savoirs » !

Tout en annonçant abolir le « choc des savoirs », le RN maintiendrait la réforme du collège engagée par Attal, en précisant que « les groupes de niveaux ou de besoins seront à la main des établissements. » C'est donc la poursuite de la territorialisation de l'école et de l'arbitraire local. Et comme dans le « choc des savoirs », il s'agit de mettre en place « un collège modulaire », une autre façon de trier les élèves, dont une partie se verrait barrer l'accès au lycée en cas d'échec au DNB.

Le Bac Blanc et Parcoursup maintenus !

Concernant le lycée, le RN propose de rétablir les séries et les groupes classes, mais n'entend pas revenir sur le Bac Blanc et son contrôle continu qui de fait supprime le caractère national de ce diplôme. Pas question non plus pour lui d'abroger Parcoursup, véritable machine à trier qui remet en cause le droit de chaque bachelier à poursuivre ses études dans la filière de son choix !

Des annonces racistes qui n'ont rien à voir avec la Laïcité !

Et quand il évoque la Laïcité, ce n'est pas pour restituer aux écoles publiques tout l'argent public versé aux écoles privées, c'est pour vitupérer de manière nauséabonde contre le port du voile, la nourriture hallal et le ramadan, dans le droit fil des propos du ministre Attal sur les abayas !

Ce n'est pas une surprise, le RN, s'il est amené au pouvoir, entend tout comme les gouvernements macronistes mépriser les revendications des personnels.



Bordeaux, 15 juin 2024

A ces projets néfastes, le SNUDI FO 33 comme sa fédération et son Union Départementale oppose ses revendications :

- Abrogation de la réforme des retraites ! Retour à la retraite à 60 ans !
- Abrogation de la loi « immigration » !
- Augmentation des salaires !
- L'argent pour les services publics pas pour les armes !
- Annulation de toutes les coupes budgétaires et des suppressions de postes !
- Abrogation du « choc des savoirs » et de toutes les contre-réformes !
- Abandon de Parcoursup et du SNU !
- Retrait du projet de réforme Guerini de destruction de la Fonction publique et des statuts !
- Retrait de la réforme de l'assurance-chômage !
- Pour le cessez-le-feu en Palestine comme en Ukraine et l'arrêt du génocide à Gaza !
- Arrêt de la répression à l'encontre des lycéens, des étudiants et des militants !
- Aucune remise en cause du droit de grève !



Bordeaux, 15 juin 2024

En toutes circonstances :

Organiser, défendre les collègues et les revendications

Avec 147 écoles visitées cette année, 492 collègues regroupés en réunions ou stages de formation syndicale, la CE du SNUDI FO 33 poursuit son travail d'organisation de la profession : rompre l'isolement des collègues, les organiser autour des revendications pour les faire aboutir, particulièrement celle des besoins en postes car cette revendication conditionne toutes les autres.

- ⇒ Pas de postes, pas de remplacements !
- ⇒ Pas de postes, pas de baisses des effectifs par classe !
- ⇒ Pas de postes, pas de moyens pour l'enseignement spécialisé !
- ⇒ Pas de postes, pas de mutations dans un autre département !
- ⇒ Pas de postes, pas d'aménagements de carrière (dispo, temps partiel)!

Dès lors la CE du SNUDI FO 33 rappelle sa revendication de 1140 postes pour les écoles de Gironde afin d'assurer un RASED complet pour 800 élèves, pas une classe à plus de 24 et une augmentation significative du nombre de remplaçants.

La CE du SNUDI FO 33 encourage toutes les écoles qui seraient victimes d'une fermeture de classe ou qui auraient besoin d'une ouverture à venir vers le syndicat pour vous représenter lors du CSA-SD du 2 juillet.

Adoptée à l'unanimité (34 présents).

Bordeaux, lundi 24 juin 2024



Pour le progrès social et la démocratie, les revendications syndicales doivent être entendues !

Suite aux résultats des élections européennes et à la dissolution de l'Assemblée Nationale, nous vivons un moment grave historique.

Nous réaffirmons notre opposition au racisme et à la xénophobie.

À l'opposé des politiques anti-sociales, nous rappelons l'urgence sociale.

Il y a urgence à :

- ▶ Abroger la contre-réforme des retraites 2023
- ▶ Abroger les dernières réformes de l'assurance chômage et celle confirmée pour le 1^{er} juillet (entre les 2 tours des élections législatives !)

Il y a urgence sociale, notamment sur :

- ▶ L'augmentation de tous les salaires, des retraites et des minima sociaux (SMIC, salaires indexés sur le coût de la vie).
- ▶ Des Services Publics renforcés et accessibles pour répondre aux besoins de la population (santé, éducation, transports, justice, énergies, eau...)
- ▶ Garantir les libertés syndicales dans l'intérêt de toutes et tous
- ▶ Garantir l'égalité de toutes et tous en mettant fin à toutes les discriminations
- ▶ Instaurer le droit à la régularisation pour toutes et tous les travailleurs étrangers à partir d'un certificat de travail
- ▶ Un plan massif d'investissement pour la transition écologique
- ▶ Une révision du système scolaire ultra concurrentiel dans le second degré (entre autres Parcoursup et le contrôle continu)
- ▶ La rénovation des établissements scolaires les plus vétustes afin que les élèves et le personnel éducatif puissent travailler dans des conditions décentes

Nos organisations syndicales appellent tous les travailleurs et travailleuses, retraités, privés d'emploi, étudiantes, étudiants, lycéens, lycéennes à

**Manifestation
Samedi 15 juin
à Bordeaux
RDV 14h00
Place de la Bourse.**

Bordeaux le 13 juin 2024

Report des CSASD « carte scolaire » : la ministre et ses représentants doivent renoncer à toute fermeture de classe et procéder à toutes les ouvertures nécessaires !

Dans les départements, et sur consigne ministérielle, les IA-DASEN repoussent actuellement les comités sociaux d'administration départementaux (CSASD) prévus au mois de juin, en les fixant le plus souvent la semaine du 8 juillet. Il faudrait que les opérations de carte scolaire aient lieu après les élections législatives !

La raison ? Ne pas faire d'agitation pouvant mettre en difficulté le gouvernement Macron-Aital... dans une situation où ce même gouvernement a décidé de 650 suppressions de postes à la rentrée 2024 ainsi que d'un nouveau plan d'économies de 692 millions d'€ dans l'Education nationale !

Par ailleurs, cette décision, qui témoigne du mépris habituel du ministère envers les personnels et les organisations syndicales, ne pourra qu'avoir des conséquences inacceptables : structures d'école et répartitions d'élèves en attente, affectations de personnels qui auraient ainsi lieu durant les congés d'été voire à la rentrée.

Dans cette situation, le SNUDI-FO exige de la ministre et de ses représentants qu'ils ne procèdent à aucune fermeture de classe d'ici à la rentrée scolaire et qu'ils procèdent à toutes les ouvertures nécessaires.

De la même manière, et alors que 1536 postes aux concours de recrutement de professeurs des écoles 2024 ne seront pas pourvus, le SNUDI-FO revendique plus que jamais :

- Le recrutement immédiat de la totalité des candidats inscrits sur les listes complémentaires et le réajustement de celles-ci ;
- La titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent ;
- La mise en oeuvre immédiate de concours exceptionnels à Bac+3 partout où c'est nécessaire.

Alors que le gouvernement voudrait interdire les mobilisations sur les revendications pour défendre des classes durant la campagne des législatives, le SNUDI-FO invite ses syndicats départementaux à prendre dès maintenant toutes les initiatives (rassemblements, audiences...) pour défendre les dossiers d'école, sans attendre les CSASD fixés au mois de juillet voire fin août.

Le SNUDI-FO revendique plus que jamais l'annulation des 650 suppressions de postes prévues à la rentrée 2024 et la création de tous les postes nécessaires pour diminuer les effectifs par classe, pour assurer le remplacement des personnels absents et pour recruter des enseignants spécialisés à hauteur des besoins.

Montreuil, le 19 juin 2024

En Giro nde :
Report du CSA-SD au 2 juill et au jeud i 11 juill et
CF pag e 7

UNION DÉPARTEMENTALE
DES SYNDICATS
cgt-FORCE OUVRIÈRE
DE LA GIRONDE

17/19 quai de la Monnaie
33080 BORDEAUX CEDEX

Tél. 05 57 95 07 50
udfo33@force-ouvriere.fr
<http://f33.force-ouvriere.org/>

Rien ni personne ne passe entre les gouttes

Le bureau de l'UD FO 33, réuni le 3 juin à Libourne, condamne les attaques incessantes du gouvernement Macron sur les libertés d'expression, les libertés individuelles et les libertés publiques.

Nous n'avons aucune illusion, personne ne passe et ne passera entre les gouttes si nous ne caractérisons pas et ne combattons pas les attaques de ce gouvernement.

C'est dans cette situation que le bureau de l'UD FO 33 a été informé de la convocation par le Conseil de l'Ordre de Savoie de notre camarade Cyrille VENET, Secrétaire du Syndicat National des Médecins Hospitaliers Force Ouvrière, suite aux pressions initiées par un groupe s'intitulant « Association des Médecins Israélites de France » qui ont abouti au dépôt d'une plainte contre lui, mettant en cause son intégrité professionnelle.

Il risque la radiation et une éventuelle interdiction d'exercer pour ses prises de positions contre les massacres à Gaza.

Dans le même temps, la jeunesse est réprimée et menacée lors de ses mobilisations pour le cessez-le-feu immédiat à Gaza, des syndicalistes sont convoqués, condamnés sous prétexte d'antisémitisme et de troubles à l'ordre public. Le bureau de l'UD FO 33 dénonce ces attaques et exige l'arrêt des poursuites.

Dans le même temps, nous combattons tous les jours pour la défense de l'hôpital public, pour la défense de l'école de la République, pour la création de tous les postes nécessaires. Nous condamnons la « réforme » de l'assurance-chômage qui s'attaque aux salariés les plus démunis.

Nous condamnons le projet de destruction du statut de la Fonction publique, nous défendons les conventions collectives et le code du travail. Nous exigeons l'augmentation générale des salaires et du Smic, l'augmentation des minimas sociaux et des allocations.

Nous réaffirmons notre exigence d'abrogation de la loi Retraites qui condamne les salariés aux 2 ans ferme.

Nous réaffirmons à nouveau notre exigence : Arrêt des massacres des populations civiles, des bombardements à Gaza, fin du blocus, libération des otages et des prisonniers palestiniens, cessez-le-feu immédiat et permanent.

Libertés publiques, paix et satisfaction des revendications, tout est lié !

Bordeaux, le 3 juin 2024

AESH : Prime REP/REP + :

Transfert de gestion et interruption des paiements de la prime

En décembre 2023, le tribunal administratif de Paris a confirmé sa décision du 8 décembre 2022 concernant les droits des AESH et des AED à percevoir les primes REP/REP+. Le TA a affirmé que le ministère avait créé une différence de traitement !

Le décret du 8 décembre 2022 modifiant le décret de 2015 prévoit le versement de l'indemnité REP/REP + aux AESH et AED à compter du 1^{er} janvier 2023. FO a exigé la rétroactivité de son paiement. Le SNUDI FO 33 a porté ce dossier lors d'audiences précédentes et a gagné.

Aujourd'hui, le SNUDI FO 33 a alerté la DASEN sur l'interruption du paiement de la prime REP/REP+ lors du transfert des dossiers de gestion du Lycée Montesquieu vers le rectorat. La Secrétaire Générale a reconnu qu'il y avait eu des retards suite au problème du transfert de compétences. Des problèmes aussi liés à la non-remontée des emplois du temps des AESH. Elle certifie que tout sera vérifié.

Le SNUDI FO 33 vous accompagnera si vous constatez une irrégularité dans votre traitement et fera remonter toute situation pour qu'elle soit régularisée.

Rythmes scolaires :

Retour à la semaine à 4 jours partout !

Le SNUDI FO 33 a rappelé les revendications des personnels sur le retour de la semaine à 4 jours. Il a demandé à la DASEN de faire remonter au ministère ces revendications et notamment de faire état des difficultés du remplacement dans les circonscriptions avec des communes à 4 jours et d'autres à 4,5 jours. La DASEN a répondu qu'elle faisait remonter mais que la loi est la loi...

Le SNUDI FO 33 a tenu à rappeler le courrier de l'intersyndicale pour dénoncer l'intimidation faite aux collègues par une inspectrice lors d'une audience entre la mairie et les enseignants. FO a demandé que les inspecteurs ne se mettent pas en travers du combat des personnels sur leurs revendications légitimes concernant leurs conditions de travail !

Le SNUDI FO continuera d'accompagner les collègues dans leur mobilisation sur les rythmes scolaires, d'exiger l'abrogation des décrets sur les rythmes scolaires et de s'opposer à la territorialisation de l'école.

Respect du droit de grève : FO intervient !

Le SNUDI FO 33 a dénoncé le remplacement d'un ZIL missionné plusieurs jours sur une école alors qu'il était en grève. Remplacer un enseignants gréviste est une entrave au droit de grève !

La DASEN a pris note de cette situation et

fera un rappel à la loi pour que cela ne se reproduise pas. Faites remonter au SNUDI FO 33 si vous constatez des faits similaires !

INEAT/EXEAT :

Respect du droit à mutation !

Le SNUDI FO 33 défend plusieurs collègues dans leurs droits à la mutation. Si la DASEN a accédé enfin à la demande portée par le SNUDI FO d'accorder l'EXEAT aux collègues dont les barèmes sont gelés, encore faut-il que ceux-ci obtiennent l'INEAT du département demandé ! Le SNUDI FO 33 exige que tous ceux qui ont obtenu leur EXEAT obtiennent leur INEAT !

De plus, le SNUDI FO a rappelé la problématique de la date butoir du ministère qui empêche de régler et de trouver des solutions pour les situations imprévisibles ! Comment faire quand son conjoint est muté entre mai et août ?

Le SNUDI FO exige que toutes les demandes d'INEAT/EXEAT soient satisfaites. Chaque année de nombreux collègues se retrouvent dans des situations personnelles et familiales extrêmement difficiles ! Comment accepter que des DASEN refusent d'intégrer dans leur département des enseignants titulaires du concours quand ils recrutent à tour de bras des contractuels ? Le SNUDI FO 33 continuera d'accompagner tous les collègues qui souhaitent muter !

Groupe de niveaux de 6ème et évaluations

CM2 : La DASEN confirme, aucune obligation !

Des évaluations communes sont parfois élaborées à l'occasion des concertations écoles / Collège. A ce titre, un Principal de collège a demandé aux enseignants de CM2 de son secteur de faire passer ces évaluations communes aux élèves de CM2. Pour le SNUDI FO, cette démarche s'inscrit sans nul doute dans l'organisation des groupes de niveaux de 6^{ème} dans le cadre du « choc des savoirs ».

Depuis plusieurs semaines, les collègues rejettent massivement cette réforme et refusent de participer à son organisation.

Le SNUDI FO 33 a rappelé à la DASEN qu'il n'y a aucune obligation faite aux enseignants d'organiser de telles évaluations.

La DASEN a confirmé que la passation de ces évaluations communes à la demande du chef d'établissement du collège de secteur relevait du volontariat.

Le SNUDI FO 33 ne laissera aucune pression s'exercer sur les collègues et continuera de dénoncer cette réforme du « Choc des savoirs ». Nous ne trierons pas les élèves !

Inclusion scolaire :

La DASEN contrainte d'admettre que la situation est « loin d'être satisfaisante »

En cette fin d'année scolaire, le SNUDI FO 33 a demandé à la DASEN de faire un point chiffré de la situation : 7% des élèves à besoins éducatifs particuliers ne bénéficient toujours pas de l'accompagnement auquel ils ont droit. Madame la DASEN met en avant les efforts mis sur la création de 6 ULIS l'an prochain mais reconnaît tout de même que la situation est loin d'être satisfaisante.

Le SNUDI FO 33 lui a rappelé que la majorité des fiches SST découlait d'une situation relevant de l'inclusion scolaire et constate la généralisation de situations extrêmement difficiles dans les écoles.

Le SNUDI FO 33 réclame la création urgente de tous les postes dans les établissements médico-sociaux à hauteur des besoins, le recrutement d'AESH avec un vrai statut et un vrai salaire, le retrait de l'acte 2 de l'école inclusive et de l'article créant les PAS (pôles d'appui à la scolarité) qui permettraient à l'Education nationale de mettre la main sur les notifications MDPH de manière à réduire drastiquement l'accompagnement dû aux élèves en situation de handicap !

Frais de déplacement :

Les personnels itinérants s'organisent avec l'aide de FO !

Les personnels itinérants ont vu une baisse drastique de leurs frais de déplacement, de l'ordre de 50% sur la période 2023 / 2024. Les enveloppes étaient déjà insuffisantes, elles sont en baisse de 40% cette année scolaire pour la Gironde !

Ces enveloppes reposent sur des dotations annuelles du Rectorat.

Face à cette problématique, l'administration invite les personnels à continuer à déclarer tous leurs frais de déplacement, il y aura des reports et un « reste à payer ».

Madame la DASEN invite les personnels à se rapprocher de leur IEN avant de « hiérarchiser » leurs déplacements.

Il n'est pas acceptable pour les personnels de se déplacer à leurs frais dans le cadre de leur activité professionnelle.

Le SNUDI FO invite les personnels à ne se déplacer que dans la limite des frais qui leur sont remboursés. A ce titre, le SNUDI FO accompagnera une délégation de ces personnels en audience à la DSDEN sur cette

GROUPE DE NIVEAUX



question. Contactez-nous !

Le SNUDI FO revendique que le remboursement des frais de déplacement qui est un droit rentre dans le régime indemnitaire et soit donc pleinement intégré au traitement des agents.

Temps partiel et postes « difficilement compatibles » :

Faites remonter vos dossiers à FO !

Le temps partiel est un droit ! La circulaire de temps partiel réduit chaque année les possibilités données aux personnels de recourir au temps partiel. Et cela sous la seule explication de « raison de service ». C'est le manque de moyens et de postes qui contraint le temps partiel ! Le SNUDI FO dénonce cette politique de réduction des coûts ! Pour que les personnels puissent accéder à leurs droits, des créations de postes sont nécessaires !

Les collègues qui obtiennent un temps partiel se voient contraints sur les postes qu'ils occupent. Plusieurs postes sont considérés comme « incompatibles » avec le temps partiel : remplaçants, postes spécialisés, maîtres formateurs, directions de plus de 4 classes... Le SNUDI FO 33 a dénoncé la contrainte imposée aux collègues de choisir entre leur poste et leur temps partiel ! La DASEN a justifié par la continuité du service... Pour FO ce n'est pas entendable ! La DASEN a dit qu'elle serait attentive à certaines situations.

Le SNUDI FO 33 accompagnera tous les collègues qui souhaitent faire un recours à cette décision.

Remplacement : Toujours la pénurie !

Le SNUDI FO 33 a fait remonter à la DASEN l'état catastrophique du remplacement depuis plusieurs mois et qui s'aggrave encore en cette fin d'année. Il a détaillé nombre de situations où des collègues n'ont pas été remplacés sur plusieurs semaines ! Des remplacements qui sont prévisibles

notamment comme des congés maternité ou des compléments de temps partiels. Dans cette situation, le remplacement imprévisible quant à lui ne peut pas être meilleur ! Partout dans le département les collègues nous alertent sur des situations de non remplacement qui perdurent. Le SNUDI FO 33 fera remonter toutes les situations afin d'exiger que des solutions soient trouvées !

Le SNUDI FO 33 continuera d'exiger la création des postes nécessaires et en particulier en postes de remplaçants !

Indemnité péri-éducative (IPE) :

Un droit pour tous !

Le SNUDI FO 33 a questionné la DASEN au sujet de l'indemnité péri-éducative (IPE) à laquelle ont droit tous les personnels enseignants dès lors qu'ils accueillent et encadrent des élèves en dehors des heures de cours. En effet, le décret n°90-807 du 11 septembre 1990 institue cette prime qui notamment concerne les sorties sportives, culturelles, classe transplantées. Même si cette indemnité journalière n'est que de 23,81€, chaque enseignant a le droit de bénéficier !

La DASEN a confirmé que cette prime existait et que justement elle venait d'en recevoir l'enveloppe. Elle a déclaré qu'elle communiquerait dessus rapidement.

Dysfonctionnements dans une circonscription :

Le SNUDI FO 33 a alerté la DASEN !

De nombreux collègues nous ont fait remonter leur malaise concernant leur IEN de circonscription. Le SNUDI FO 33 a dénoncé l'attitude de cet inspecteur et a demandé à la DASEN d'intervenir pour que

cette situation se règle.

En effet, plusieurs enseignants de cette circonscription nous ont contactés suite à des rendez-vous PPCR qui se sont plutôt bien passés mais à leur grande surprise, la réception de leur tableau ne reflétait en rien le déroulement de leur rendez-vous de carrière.

Le SNUDI FO 33 rappelle à tous les collègues qu'ils peuvent faire des recours suite à leur inspection. Nous vous accompagnerons dans cette démarche. De plus, de nombreux autres faits ont été dénoncés : demandes de protection fonctionnelle non suivies, collègues laissés seuls face à des situations ingérables, convocations injustifiées...

Le SNUDI FO 33 vous accompagnera pour tout problème auquel vous seriez confronté. Ne restez pas seul face à la hiérarchie !

**2500 POSTES D'ENSEIGNANTS EN MOINS
A LA RENTRÉE PROCHAINE**



FORMATION SPÉCIALISÉE DU 25 JUIN

FO réitère ses revendications !

54% des fiches SST aux oubliettes...

Concernant l'instance de la F3SCT, son rôle est d'évaluer les conditions de travail des personnels par l'étude des fiches SST (Santé Sécurité au Travail). Les personnels alertent par ce biais sur les risques professionnels auxquels ils sont confrontés. Il peut s'agir tout autant d'un arbre qui menace de tomber dans la cour que d'agressions subies par des élèves, des parents d'élèves ou encore des problèmes de forte chaleur dans les classes etc...

Or, avec l'augmentation du nombre de ces dernières, notamment depuis leur numérisation, force est de constater que leur suivi n'est plus aussi efficace qu'avant. La question se pose donc du nombre de Formations spécialisées départementales qui est largement insuffisant si l'on veut pouvoir apporter des réponses plus rapides et efficaces à

nos collègues en souffrance. De même que le recrutement de conseillers de prévention en nombre suffisant serait nécessaire. Sur 973 fiches, 526 ont le statut « nouveau » dont les plus anciennes remontent à plus d'un an ! Soit 54 % des personnels qui ont tiré la sonnette d'alarme concernant les risques pour leur santé et leur sécurité au travail et qui n'ont a priori toujours pas obtenu de réponse, leur supérieur hiérarchique n'ayant même pas lu leur fiche...

Au regard du nombre d'arrêts maladie et d'accidents de service en augmentation, FO a demandé à l'administration de prendre des mesures urgentes pour protéger la santé de ses personnels dont l'inclusion systématique notamment est source de grandes souffrances, à commencer par la lecture de leur fiches SST, un premier pas vers une considération essentielle : les personnels sont à bout.

Des postes, beaucoup plus de postes... la seule clé pour retrouver des conditions de travail favorables !

FO ne cesse de le marteler, mais il a de nouveau été rappelé lors de cette instance que les conditions de travail des personnels ne pourront s'améliorer qu'avec des postes supplémentaires :

Plus de postes = plus de remplaçants ;
Plus de postes = plus de temps partiels accordés ;
Plus de postes = plus de départs en disponibilité possibles ;
Plus de postes = plus de possibilités de mutations ;
Plus de postes = des effectifs de classes plus bas ;
Plus de postes = des accueils en établissements spécialisés au bénéfice de tous etc...

EMAS : Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation... MABDPE : Mais Avec Beaucoup De Peut-Etre !

Mais non... Au lieu de développer l'enseignement et les structures spécialisées (rappelons qu'un élève dans le spécialisé coûte 7 fois plus cher à l'Etat !), les collègues peuvent bénéficier encore et toujours plus de... conseils ! Et parmi les conseils apportés aux enseignants pour aider à la prise en charge des élèves à besoins particuliers dans leurs classes, dit « en inclusion », ces conseils

peuvent émaner de l'EMAS : une équipe départementale composée de partenaires du médico-social (2 coordonnateurs, 2 psychologues, 3 éducateurs, 2 psychomotriciens) qui vient en appui des élèves en situation de handicap ou en voie de l'être depuis 2019. L'EMAS n'a pas vocation à intervenir directement auprès de l'élève mais auprès de l'équipe éducative pour aider à gérer une situation difficile.

Comment les saisir ? Pas directement, ce serait trop facile... Non, deux intermédiaires nécessaires : le pôle ressource de sa circo (en lien avec l'IE) qui décidera (peut-être...) de saisir le PRD qui à son tour demandera (peut-être...) aux EMAS d'intervenir.

Et après des temps de réflexion partagés autour du climat scolaire, des règles de vie, des sanctions, des contrats d'objectifs, des messages clairs, de la coopération, de la sensibilisation etc... (Peut-être sur des heures qui entrent dans nos obligations de service... Ou pas !), l'accompagnement peut aussi faire l'objet d'utilisation de supports et de matériels spécifiques... Si tant est qu'un budget existe pour cela ? Réponse de l'administration : faire des projets NEFLE (Notre Ecole Faisons La Ensemble) et peut-être qu'il sera accepté ! Bon... Peut-être ne serait-ce pas une si bonne idée que ça, peut-être, non ?

COMPTE-RENDU DE LA CAPD DU MARDI 24 JUIN Encore et toujours les revendications !

CARTE SCOLAIRE : _

pas de vagues pendant les élections !

Sur consigne du ministère, toutes les opérations de carte scolaire (c'est-à-dire les fermetures de classes) doivent être reportées à après les élections législatives. Le CSA-SD prévu le 2 juillet est donc reporté au 11 juillet avec les documents de travail (projet) transmis aux organisations syndicales seulement le 8 juillet !

La raison ? Ne pas faire d'agitation pouvant mettre en difficulté le gouvernement Macron-Attal... dans une situation où ce même gouvernement a décidé de 650 suppressions de postes à la rentrée 2024 ainsi qu'un nouveau plan d'économies de 692 millions d'€ dans l'Education nationale !

Par ailleurs, cette décision, qui témoigne du mépris habituel du ministère envers les personnels et les organisations syndicales, ne pourra qu'avoir des conséquences inacceptables : structures d'école et répartitions d'élèves en attente, affectations de personnels qui auraient ainsi lieu durant les congés d'été voire à la rentrée.

Dans cette situation, le SNUDI-FO exige de la ministre et de ses représentants qu'ils ne procèdent à aucune fermeture de classe d'ici à la rentrée scolaire et qu'ils procèdent à toutes les ouvertures nécessaires.

FO invite toutes les écoles dans le viseur d'une fermeture ou ayant besoin d'une ouverture à nous contacter immédiatement.

INEAT - EXEAT : Aucune mutation vers les Landes, PA, Charentes Maritimes et Bretagne !

132 collègues girondins ont formulé une demande de changement de département par exeat/ineat.

A ce jour, seulement 10 se concrétisent !! Alors que la DSDEN 33 a prononcé 35 accords d'exeat dont plusieurs vers le 40, 64, 17 et 29, aucun de ces départements n'a pour l'heure accordé d'ineat à l'un de ces collègues.

122 collègues girondins restent donc sur le carreau. Des collègues en attente de mutation depuis parfois près de 6 ans en situation de rapprochement de conjoint, avec enfants et/ou situation de handicap ! La situation est inacceptable. Dans ces départements comme partout, il manque des enseignants, il est fait recours aux contractuels en lieu et place de l'emploi statutaire par la mutation. FO refuse et dénonce cette situation et va s'adresser de nouveau au ministère en ce sens. Le SNUDI FO invite tous les collègues en attente de mutation à se rapprocher du syndicat.

DETACHEMENT : Pourquoi pas, mais...

Alors que l'administration a une solution toute trouvée pour changer de département : le détachement des PE pour exercer en tant que professeur de maths ou de français dans le secondaire. FO rappelle que d'une part ce n'est pas gagné d'avance, cela dépend des places offertes, d'autre part, cela ne concerne pas toutes les disciplines et surtout ne peut se substituer à la nécessité de muter les PE sur des postes des PE ! De manière générale, une demande de détachement dans le second degré n'a presque aucune chance d'aboutir dès la première demande, il faudra attendre au moins la deuxième pour espérer accéder à ces fonctions. FO organise plusieurs fois par an des stages autour de la mobilité de carrière : n'hésitez pas à vous y inscrire !

CONTRACTUELS : Tous ne seront pas renouvelés !

Les non-renouvellements seront envoyés cette semaine aux collègues concernés. La hiérarchie précisant bien en séance qu'elle n'avait nul besoin de se justifier en cas de non-renouvellement d'un CDD ! Opération Kleenex !!

Les collègues qui seront renouvelés seront informés et affectés avant fin juillet.

Pour autant, tous les contractuels en poste cette année ne seront pas renouvelés même s'ils ont un avis favorable au renouvellement car la conjoncture demande moins d'effectifs sous contrat... FO a fait remarquer que cela aurait pu être bénéfique si l'enveloppe « contractuels » avait été reversée dans de



LE SCRABBLE DU MINISTÈRE

l'emploi « statutaire » ... Ce qui n'est absolument pas le cas, bien au contraire !
Bref : moins de titulaires, moins de contractuels à la rentrée prochaine !

RUPTURES CONVENTIONNELLES : Ou comment supprimer de l'emploi statutaire sans le compenser !

La RC sera pérenne pour les contractuels enseignants en CDI (il n'y en a pas dans le 1^{er} degré en Gironde !!!) et les AESH. Pour les enseignants titulaires, cette disposition est expérimentale jusqu'en 2025.

Les 46 collègues qui ont sollicité une RC ont tous eu un accord !

FO a demandé où étaient donc passés ces 46 emplois ?

Si 46 collègues quittent l'Education nationale, il devrait il y avoir à minima 46 recrutements de fonctionnaires stagiaires supplémentaires pour les remplacer ... Or FO constate que le nombre de stagiaires à la rentrée 2024 en Gironde (169) est le même qu'en 2023 (168). La rupture conventionnelle est ainsi une belle aubaine pour le gouvernement pour supprimer de l'emploi statutaire !

EVALUATIONS D'ECOLES : Toujours pas d'obligation !

Question du SNUDI FO : Qu'en est-il des écoles qui ont refusé de mettre en place les évaluations d'écoles en 2023-2024 et qui refusent toujours de le faire ? Réponse : Elles seront dans le planning 2024/2025... Comme certaines écoles depuis déjà 2 ans ! Résultat : on continue le combat, on signe des motions pour se positionner contre et on contacte le syndicat pour mobiliser les collègues contre ce protocole. On continue de dire NON !

TEMPS PARTIEL: Toujours de trop nombreuses restrictions !

FO a de nouveau dénoncé le cadre trop restrictif de l'exercice à temps partiel. Faute de postes, la DSDEN est contrainte d'émettre des refus. Elle doit faire avec le nombre d'Equivalents Temps Plein (ETP) dont elle dispose !!!

4 collègues qui ont eu un refus avaient saisi la CAPD. Pour 2 d'entre eux (2 dossiers FO), la DSDEN a revu sa copie et finalement accordé le TP.

Le SNUDI FO rappelle à tous les PE qu'ils ne doivent pas se restreindre à la circulaire de la DASEN sur le temps partiel. Toute demande, même si elle ne rentre pas dans le cadre restrictif de la circulaire mérite d'être formulée et défendue. N'hésitez pas à contacter le syndicat pour un accompagnement dès le début de votre démarche.

En ce qui concerne le temps partiel pour retraite progressive, les 12 demandes formulées ont toutes été accordées.

TEMPS PARTIEL SUR POSTE PROFILE = DELEGATION : L'administration marche sur la tête !

Situations ubuesques, le SNUDI FO dénonce les incohérences qui lèsent les collègues.

Pour un temps partiel thérapeutique ou de droit, les collègues restent sur leur poste.

Par contre, pour les temps partiels sur autorisation, les collègues sont délégués sur un poste jugé « conciliable » avec l'exercice à temps partiel.

FO a souligné l'absurdité de la situation. Exemple d'un collègue exerçant en ULIS depuis 10 ans, dont 3 ans avec un TP de droit est passé l'an dernier en TP sur autorisation. La hiérarchie a refusé de le maintenir sur son poste et l'a délégué sur un autre poste « compatible ». Résultat : il y a eu sur l'ULIS une valse de remplaçants avec de nombreux temps morts toute l'année. Où est le bénéfice pour le service, pour l'agent ? Un autre syndicat explique que la hiérarchie a demandé à un agent sur classe dédoublée de prendre la classe du directeur (Cycle 3) et de laisser sa classe dédoublée au directeur qui est déchargé et donc en service partagé ! En quoi un binôme adjoint/TRS serait différent d'un binôme directeur/TRS ?

La Secrétaire Générale a été contrainte d'admettre l'absurdité de ces situations. FO a rappelé son opposition totale au profilage des postes et aux délégations dans le cadre d'un TP et en a demandé l'abandon ! Le SNUDI FO réitère qu'en finir avec le profilage des postes faciliterait le travail de tout le monde et la compréhension de toutes les règles du mouvement !

PROMOTIONS HORS CLASSE au 1er septembre 2024 : Contingent en baisse !

454 promotions sont annoncées pour la Gironde. En baisse par rapport à 2023 (474 promus)

La liste sera publiée début juillet 2024.

A noter que depuis 2021, les promotions se font dans la plus grande opacité, puisque les tableaux ne sont plus examinés en CAPD !

En 2023, il fallait 140 de barème minimum obligatoire. Mais tous n'avaient pas été promus...

Contactez FO pour avoir un éclairage en fonction de votre appréciation et surtout la contester!

CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) : Depuis 10 ans, statut quo !

104 demandes cette année (108 l'année dernière). La DSDEN dispose d'une enveloppe de 150 mois à allouer ... La même depuis 10 ans ! FO a réitéré sa demande d'augmentation de l'enveloppe. La DSDEN se retranche derrière le Rectorat ..

Ont été accordées : Toutes les poursuites de formation (12 collègues), Toutes les 4^{ème} demandes (1 collègue) et 10 collègues qui étaient en 3^{ème} demande.

Sont sur liste d'attente : Les 8 collègues restant en 3^{ème} demande.

A noter que 31 collègues sont en 2^{ème} demande et 41 en 1^{ère} demande.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) :

0,50€ par enseignant, par an !

Le budget de l'année 2023/2024 était de 4 277 € ! (10 500 € en 2023)

Ramené au nombre de professeurs des écoles dans le département, FO a souligné que cela faisait donc 50 centimes par agent et par an !

FO a également souligné qu'il s'agissait d'un droit personnel, que chaque agent cotisait pour son CPF et qu'il ne pouvait ainsi en être usuré !

31 collègues ont sollicité leur CPF, avec 4000€ alloué, seuls 5 ont été accordés....



Instances dans lesquelles la DASEN de Gironde présente ses projets de carte scolaire pour la rentrée à venir : ouvertures et fermetures de classes. Si votre école est menacée par une fermeture ou nécessite une ouverture, renvoyez au syndicat (snudifo33@yahoo.fr) cette enquête le plus en amont possible pour intervention des délégués FO.

FO défendra tous les dossiers qui lui seront confiés !

Contactez vos délégués FO au CSA-SD

17 quai de la Monnaie - 33 080 Bordeaux cedex

snudifo33@yahoo.fr

Camille TASTET 06 78 91 47 94

Delphine MARIN 06 86 77 99 82

Calendrier 2024

GT : Mardi 5 mars

CSA-SD : Mardi 12 mars

CSA-SD d'ajustement : Jeudi 11 juillet

CSA-SD de rentrée : Mardi 3 septembre

Nom de l'école						Collègue de l'école à contacter pour le suivi du dossier :	
Commune						Nom – Prénom	
Circonscription						Tel (portable)	
Segment	REP	REP+	Rural	RPI	Aucun	Mail (perso)	
Type	Maternelle	Elémentaire	Primaire		Fonction dans l'école		

Situation	Actuelle	Prévisionnelle	Composition des classes	Actuelle	Prévisionnelle
Nb d'élèves dans l'école :			<i>Exemple : CP/CE1</i>	<i>12 + 14 = 26</i>	<i>12 + 16 = 28</i>
Nb de classes dans l'école :					
Nb d'élèves en ULIS :					
Nb d'ULIS dans l'école :					
Nb de classes de GS dédoublés :					
Nb de classes de CP dédoublés :					
Nb de classes de CE1 dédoublés :					
Votre école a-t-elle déjà été récemment en mesure de carte scolaire ?					
Quels sont les arguments en faveur de votre demande (<i>évolution démographique, constructions...</i>) ?					
Si maternelle. Quel est la situation des élèves de 2 ans dans votre école ? (<i>Nb d'inscrits au 1^{er} septembre, nb de refus</i>)					
N'hésitez pas à ajouter toutes les observations que vous jugerez utiles pour la défense de votre école :					





Mai

Mercredi 1	Meeting du 1er mai
Jeudi 2	RIS Oscar Auriac Mérignac
	RIS rythmes scolaires Bègles elem Langevin
Vendredi 3	Bureau inter FNEC
	Intersyndicale éducation "choc des savoirs"
Samedi 4	Rassemblement rectorat "Education Gaza"
Lundi 6	Bureau du SNUDI
Mardi 7	Stage Statut
Lundi 13	Tournée écoles/RIS Gradignan
Mardi 14	CDAS
	Acc. Collègue A-DASEN
	Grève "Choc des savoirs"
Mercredi 15	RIS Intersyndicale Rythmes scolaires UD FO
Jeudi 16	Visite école FSSSCT
Vendredi 17	Permanence Bureau
Mardi 21	Commission Exécutive du SNUDI/40 ans
Mercredi 22	Permanence mouvement intra
Jeudi 23	RIS Jules Michelet Villenave d'Ornon
	RIS école Lacanau ville
	Bureau FNEC FP FO
Samedi 25	Manifestation "Choc des savoirs"
Lundi 27	Tournée écoles Libourne/Gradignan
	Stage "Mobilités"
Mardi 28	RIS école Hourtin
	RIS rythmes scolaires mat Bourran Mérignac
Mercredi 29	Acc. Collègue DASEN
	RIS Buisson elem Bègles
	Rassemblement "Education Gaza"
Jeudi 30	Bureau du SNUDI
	Rassemblement "Choc des savoirs"

Juin

Mercredi 5	GT académique 1er degré
Jeudi 6	RIS AESH collège Vêrac
	Bureau National du syndicat
Vendredi 7	Bureau National du syndicat
Lundi 10	Tournée écoles Gradignan
	Stage "retraite"
Mardi 11	CDAS
	Tournée écoles Gradignan
	Stage "retraite"
Mercredi 12	Rassemblement rythmes scolaires DSDEN
	Permanence Bureau
Vendredi 14	AG des AESH adhérentes FO
Samedi 15	Manifestation Bordeaux
Lundi 17	RIS Berthelot Bordeaux
	Bureau du syndicat
	Réunion visio lauréats et LC du CRPE
Mardi 18	Audience DASEN
Mercredi 19	Permanence Bureau
Jeudi 20	Conseil médical
Vendredi 21	Acc collègue consultation dossier DSDEN
Lundi 24	Commission Exécutive du SNUDI FO 33
Mardi 25	CAPD
	FSSSCT
Mercredi 26	Accompagnement collègue convocation DSDEN
Jeudi 27	Bilatérales recours mouvement intra
Vendredi 28	Accompagnement collègue IEN St Médard
	Accompagnement collègue IEN Bdx-Mérignac
Juillet	
Mardi 2	CDFC
Mercredi 3	Permanence Bureau
Jeudi 4	CDAS
	Acc. Collègue DASEN
Jeudi 11	CSAD 1er degré
	CSAD 2nd degré

Vos délégués FO restent disponibles pendant les congés d'été pour toutes les situations urgentes.

Coordonnées au verso
et par mail à snudifo33@yahoo.fr

QUARANTE ANS, CE N'EST PAS TROP !

Le 21 mai, Le SNUDI FO 33 (syndicat des enseignants du primaire et des accompagnants d'élèves en situation de handicap) célébrait ses quarante années d'existence dans la salle des congrès de notre UD.

C'est en effet le 21 mai 1984 que deux instituteurs, Christian Baqué et Jean-Luc Venture, adhérents du tout puissant SNI (syndicat national des instituteurs) décident de rejoindre le syndicalisme confédéré et indépendant en réaction à l'attitude de soutien quasi-inconditionnel des syndicats enseignants autonomes à l'égard du gouvernement de l'époque. Les instituteurs-trices syndiqué-e-s au SNUDI ainsi créé ont pu alors, sans honte et en solidarité avec l'ensemble des salariés, défendre leurs fiches de paie et leurs conditions de travail dans un syndicat qui ne se mêlait pas de promouvoir quelque pédagogie ou quelque choix politique partisan que ce soit.

À ce jour, par ses résultats aux élections professionnelles, le SNUDI est le deuxième syndicat de l'enseignement primaire en Gironde; son nombre d'adhérents est en progression constante d'année en année, ce qui rend réaliste sa volonté de devenir le syndicat majoritaire dans notre département.

Après une commission exécutive ouverte, à l'occasion de cet anniversaire, à l'ensemble des syndiqués et présidé par le secrétaire général du SNUDI national Frédéric Volle, plusieurs acteurs et témoins de ces quarante années passées ont pris la parole dont:

- Christian Baqué, Philippe Mano, Marlène Fernandez (les trois secrétaires départementaux qui se sont succédés depuis 1984)
- Paul Barbier (ancien secrétaire général du SNUDI national et actuel secrétaire adjoint de l'UCR)
- Frédéric Volle

Étaient également présents:

- Jean Pannetier et Jacques Reygrobellet fondateurs de la FNEC (fédération à laquelle appartient le SNUDI)
- Reynald Dizenzo et Michel Parcabe du SNFOLC (syndicat des lycées et collèges)
- Jean-Pierre Deligey, ancien secrétaire général de l'UD
- Patrick Faucouneau, président de l'UDR33 et Évelyne Salamero
- des membres du bureau de l'UD

Une exposition de textes et photos issus des archives du syndicat et triés par quelques camarades « anciens » relatait quelques moments forts du combat syndical de ces quarante dernières années.

La journée s'est terminée par un apéritif et un dîner fraternel suivi d'une soirée dansante.

Francis Léger



Membres présents lors des 40 ans du SNUDI—Bordeaux

Arcachon-Nord	BODIER	Benjamin	PE	06 31 27 72 49	benjamin.bodier@gmail.com
	CLOS	Laetitia	PE	06 74 86 09 24	laetitia5434@gmail.com
	DRUART	Nina	PE	06 11 66 50 30	nina.druart@laposte.net
	FOUQUET	Mélanie	AESH	06 81 64 16 93	mela.fouquet@orange.fr
	GROCQ	Xavier	PE	07 70 64 24 86	xavgroc@hotmail.com
Arcachon-Sud	PENA	Laure	PE	06 88 50 00 40	laurepena@msn.com
	PHILIPPO	Olivier	PE	06 88 63 60 53	olivierphilippo@yahoo.fr
ASH	DOS REIS	Antony	PE	06 50 79 27 83	antonydos@hotmail.fr
	GAUFFRETEAU	Cécile	PE	06 42 31 78 63	cecile.gauffreteau@gmail.com
Bègles-Florac	ANNE	Corinne	PE	06 32 97 04 86	canne4@gmail.com
	AMADOR	Samantha	PE	06 59 84 95 89	samamdor514@gmail.com
Blaye	DOS REIS	Antony	PE	06 50 79 27 83	antonydos@hotmail.fr
Bordeaux-Bouscat	GARCIA	Cindy	PE	06 03 36 51 29	cindy-garcia@hotmail.fr
	TASTET	Camille	PE	06 78 91 47 94	tastet.camille@orange.fr
Bordeaux-Centre	GIRARDOT	Fabienne	AESH	06 99 45 75 30	fabienegirardot@live.fr
	JORDAN ROMIER	Stéphanie	PE	06 09 16 03 58	stephanie.romier@orange.fr
	MARIN	Delphine	PE	06 86 77 99 82	marin.delphine@gmail.com
	MOURAS	Patrick	PE	06 15 39 61 06	patmouras@hotmail.com
Bordeaux-Mérignac	JOUBERT	Léa	PE	06 35 17 39 20	lea.joubert@hotmail.fr
	TASTET	Camille	PE	06 78 91 47 94	tastet.camille@orange.fr
Entre-Deux-Mers	GARCIA	Cindy	PE	06 03 36 51 29	cindy-garcia@hotmail.fr
Gradignan	PENA	Laure	PE	06 88 50 00 40	laurepena@msn.com
La Réole	DERUMAUX	Aurélie	PE	06 75 01 59 03	lilie545@hotmail.com
Langon	BARADEL	Thierry	PE	06 87 11 51 46	th.baradel@orange.fr
	BERARD	Guillaume	PE	06 26 45 60 78	guillaumeberard33@gmail.com
	FRUCTUEUX	Anne-Sophie	AESH	06 77 09 56 40	annesophie.dessaux@gmail.com
Lesparre-Médoc	ATTIAS	Sonia	PE	06 85 09 51 24	sattias001@gmail.com
	GRIMAUULT	Christine	PE	07 50 48 84 94	grimaultch@aol.com
	LATAPIE	Simon	PE	06 60 22 81 84	simon.latapie@yahoo.fr
Libourne 1	DERUMAUX	Aurélie	PE	06 75 01 59 03	lilie545@hotmail.com
	FAGES	Henri	PE	06 69 97 90 87	loncage@neuf.fr
Libourne 2	GEY	Aline	PE	06 84 65 33 89	aline.snudifo@gmail.com
Lormont	MOURAS	Dominique	PE	06 03 31 32 18	dominiquemouras@hotmail.com
Pessac	GAUFFRETEAU	Cécile	PE	06 42 31 78 63	cecile.gauffreteau@gmail.com
	PANIGOT	Claude	AESH	06 34 19 06 26	pclaude2009@gmail.com
	PETIT	Michel	PE	06 88 55 11 05	michelpetit33700@yahoo.fr
St-André-De-Cubzac	LOMBARDY	Frédéric	PE	06 67 27 36 48	fredericlombardy82@hotmail.fr
St-Médard-En-Jalles	GOURVES	Gaëlle	PE	06 09 38 08 32	ggourvescp@gmail.com
	MOUNIER	Caroline	PE	06 67 40 59 52	caroline.fialeix@gmail.com
	TEXIER	Caroline	PE	06 98 08 01 98	caroline.texier@free.fr
Sud-Médoc	FERNANDEZ	Frédéric	PE	06 60 46 37 79	kundera21@hotmail.fr
Sud-Entre-Deux-Mers	ACCOU	Valérie	PE	06 50 48 76 25	accouvalerie@hotmail.fr
	MAGNIER	Léa	PE	06 48 64 11 56	magnier.lea33@gmail.com
	RETAULT	Claire	PE	06 63 73 06 49	claireret@gmail.com
Talence	MARLIER	Roxane	PE	06 16 43 25 98	roxane.marlier@gmail.com
	ROBIN	Emmanuelle	AESH	06 86 86 13 55	robem76@gmail.com
	VINET	Catherine	PE	06 33 60 83 84	cath.vinet@gmail.com